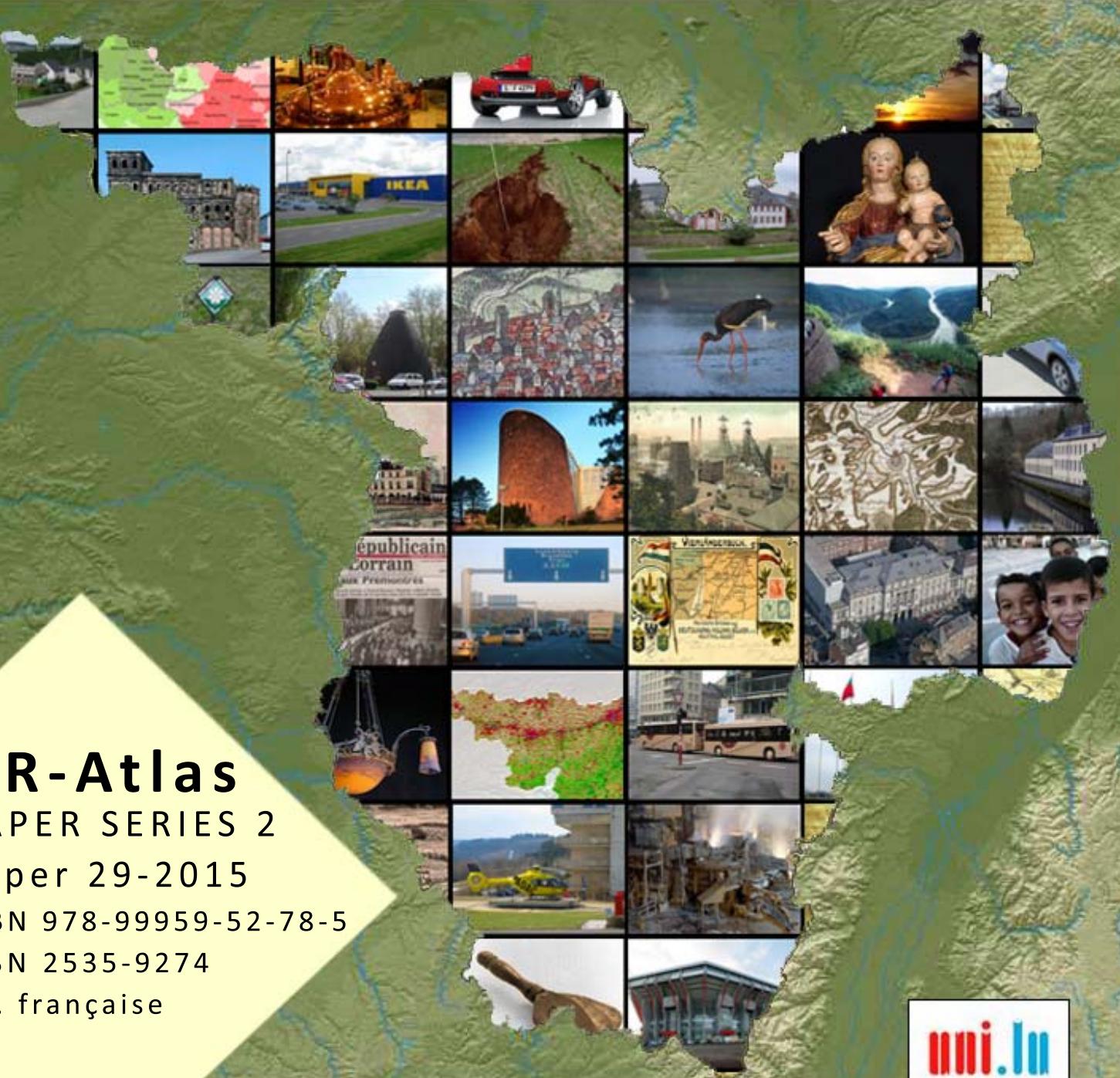


CHRISTIAN WILLE

Développements et structures de la coopération transfrontalière dans la Grande Région SaarLorLux



GR-Atlas

PAPER SERIES 2

Paper 29-2015

ISBN 978-99959-52-78-5

ISSN 2535-9274

Éd. française

Permalink: <http://hdl.handle.net/10993/50543>



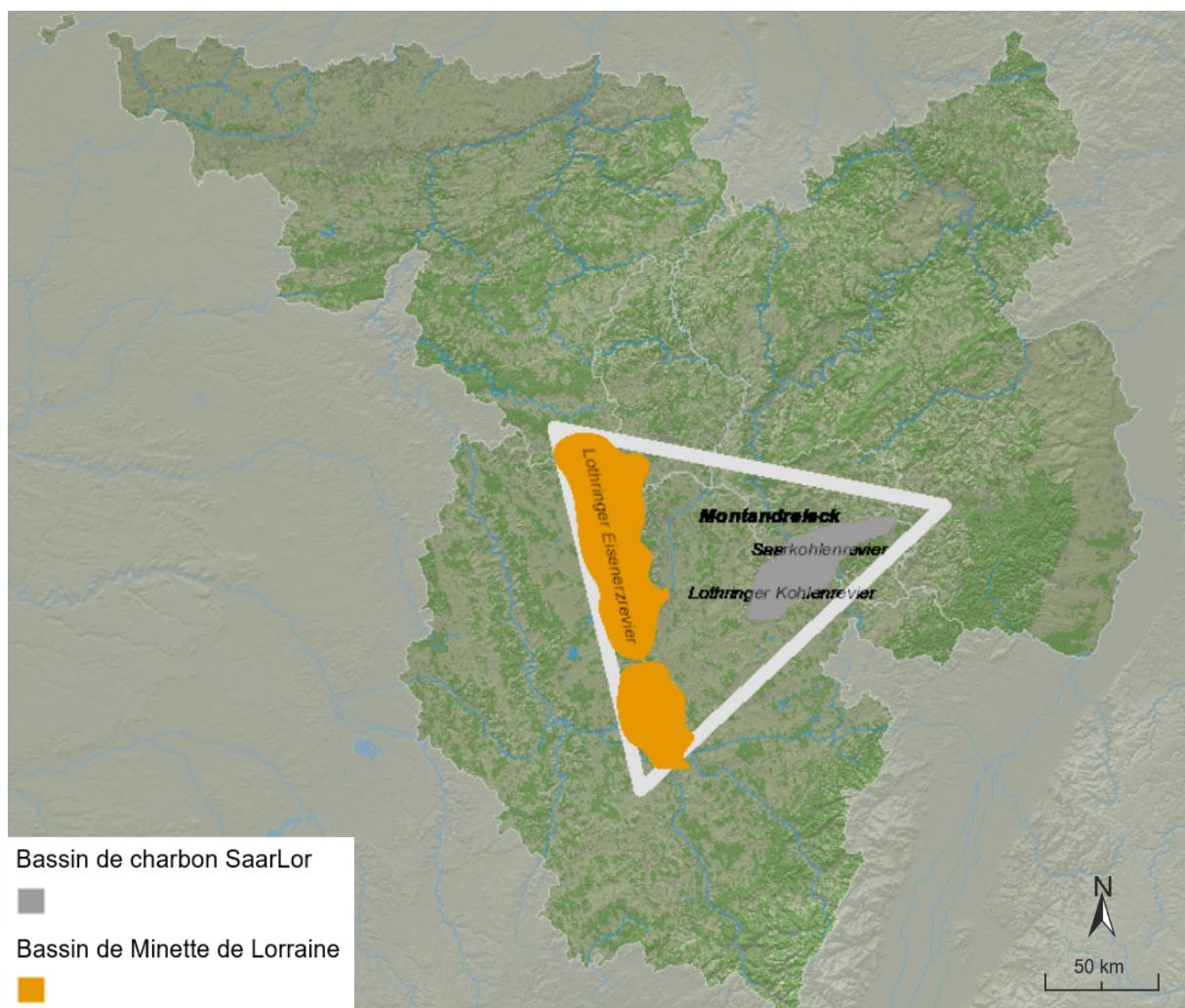
gr-atlas.uni.lu

Développements et structures de la coopération transfrontalière dans la Grande Région SaarLorLux

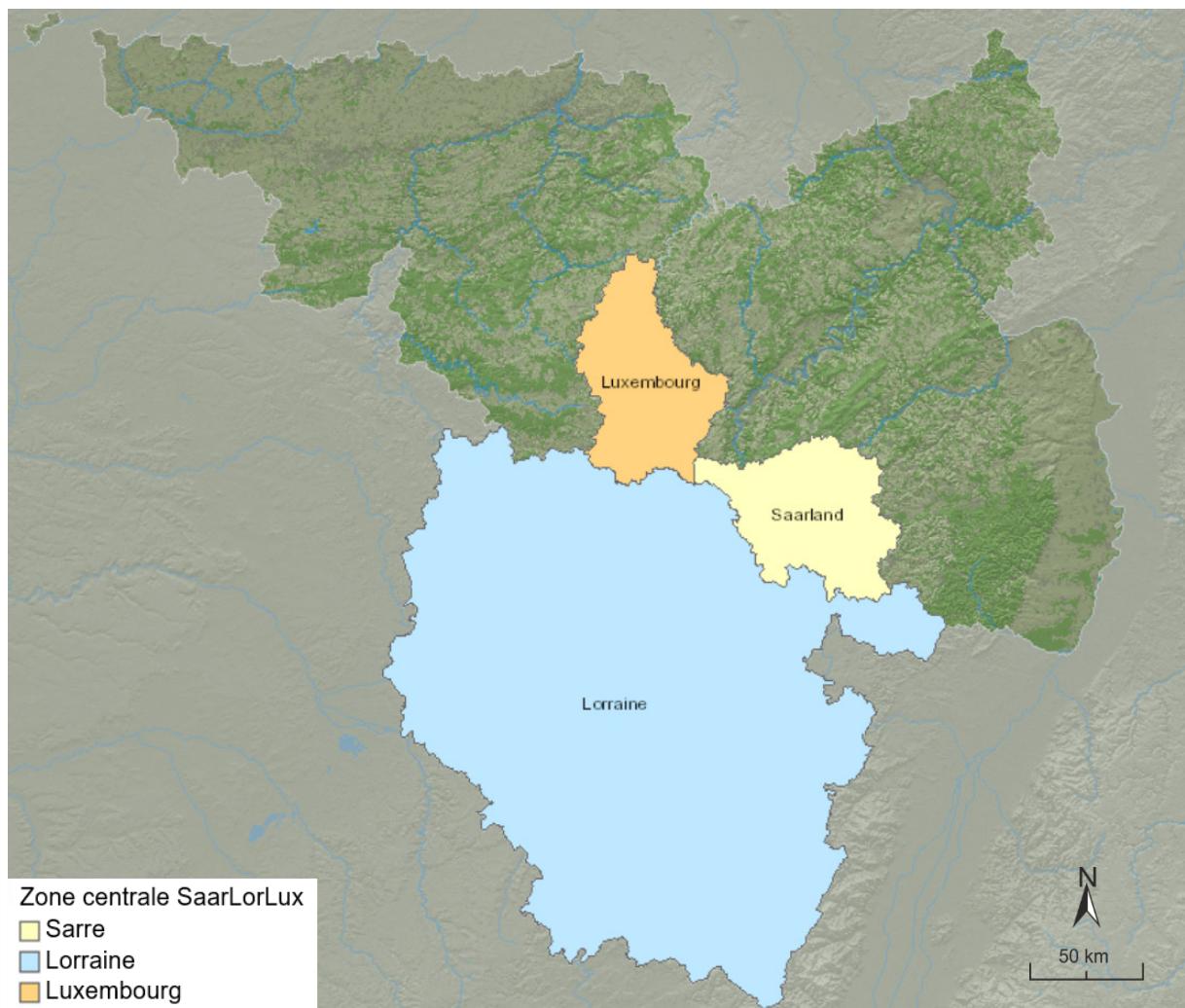
Christian Wille

Introduction

La carte montre les frontières de plusieurs régions de la Grande Région ainsi que des régions de coopération inférieures. La disparité de la disposition spatiale, aussi connue sous le nom de « géométrie variable » (Schulz 1997: 36), découle des diverses coopérations et exigences des projets. La grande étendue spatiale de l'espace de coopération politico-administrative de la « Grande Région » comprend la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie. Ce découpage des régions peut varier dans la pratique de la coopération transfrontalière. Car au vu des imbrications structurelles entre les secteurs, les acteurs impliqués et les réseaux de coopération, plusieurs configurations différentes de cette coopération apparaissent inévitablement.



Le triangle du charbon et de l'acier, composé du bassin houiller sarrois-lorrain et du bassin ferrifère lorrain-luxembourgeois (Minette). Source : GR-Atlas

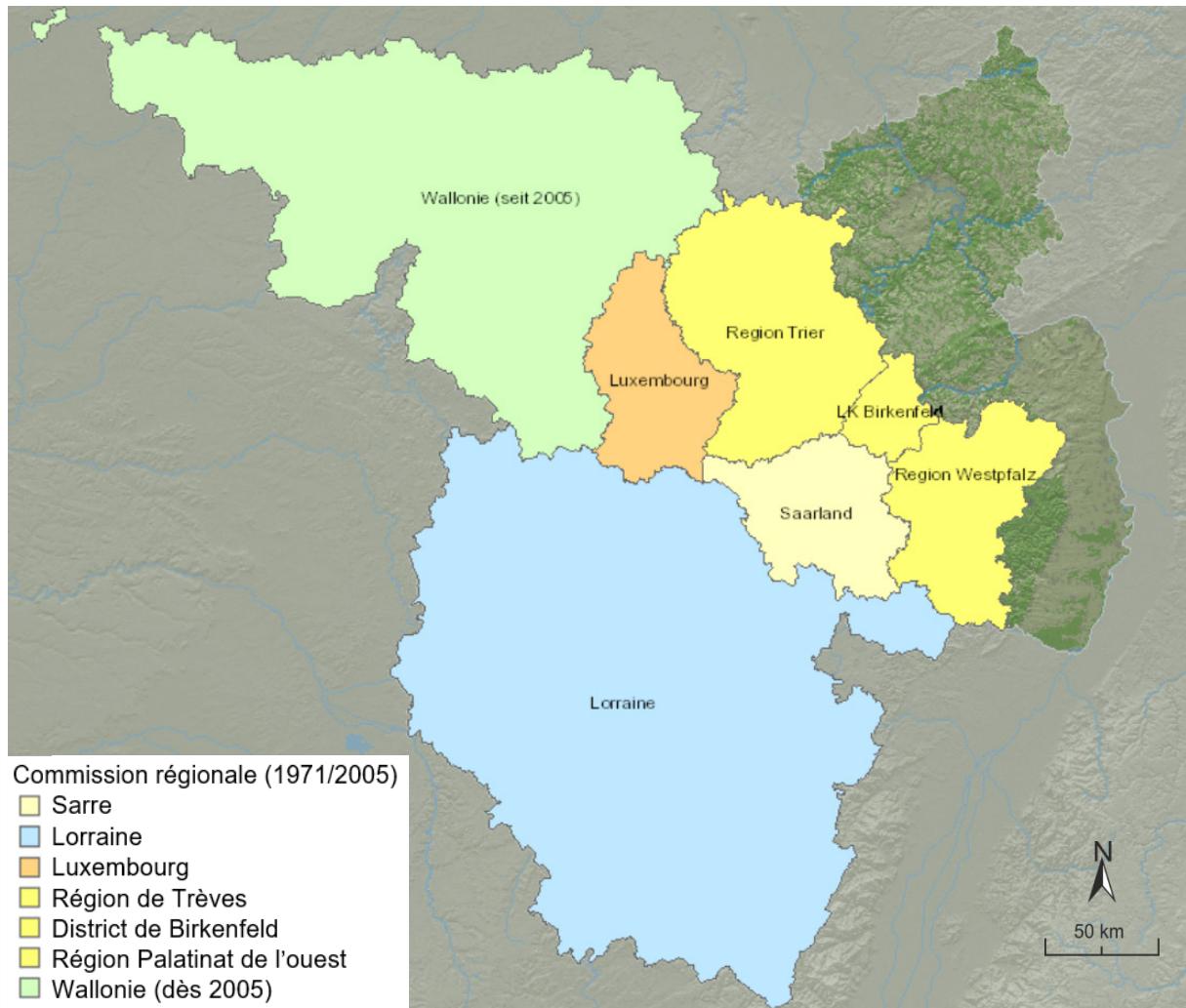


La Région Saar-Lor-Lux, formulé par H. Rolshoven 1969. Source : GR-Atlas

Cet article présente les structures internationales, interrégionales et frontalières de la coopération dans la Grande Région qui sont apparues au cours des dernières décennies. L'étude commence à partir de la fin des années 1960, puis se focalise sur les années 1990, au cours desquelles la coopération transfrontalière au sein de l'UE a connu un développement important pour se terminer dans les années 2000 qui ont vu une consolidation sensible de la coopération transfrontalière. Tous les développements sont soumis aux conditions cadres correspondantes, fixées notamment par Bruxelles, et différenciés selon les acteurs.

L'étude de plus de 40 ans de coopération transfrontalière dans la Grande Région donne un aperçu des principaux développements. Si la coopération entre les secteurs s'appuie initialement sur des structures économiques semblables et des nécessités associées à la crise, l'entrelacs de la coopération actuelle ne doit néanmoins être considéré que comme le résultat d'une communauté de destin économique. Un réseau différencié des structures institutionnelles sur différents niveaux s'est formé principalement grâce à la volonté de l'ensemble des responsables politiques et grâce à la politique régionale européenne.

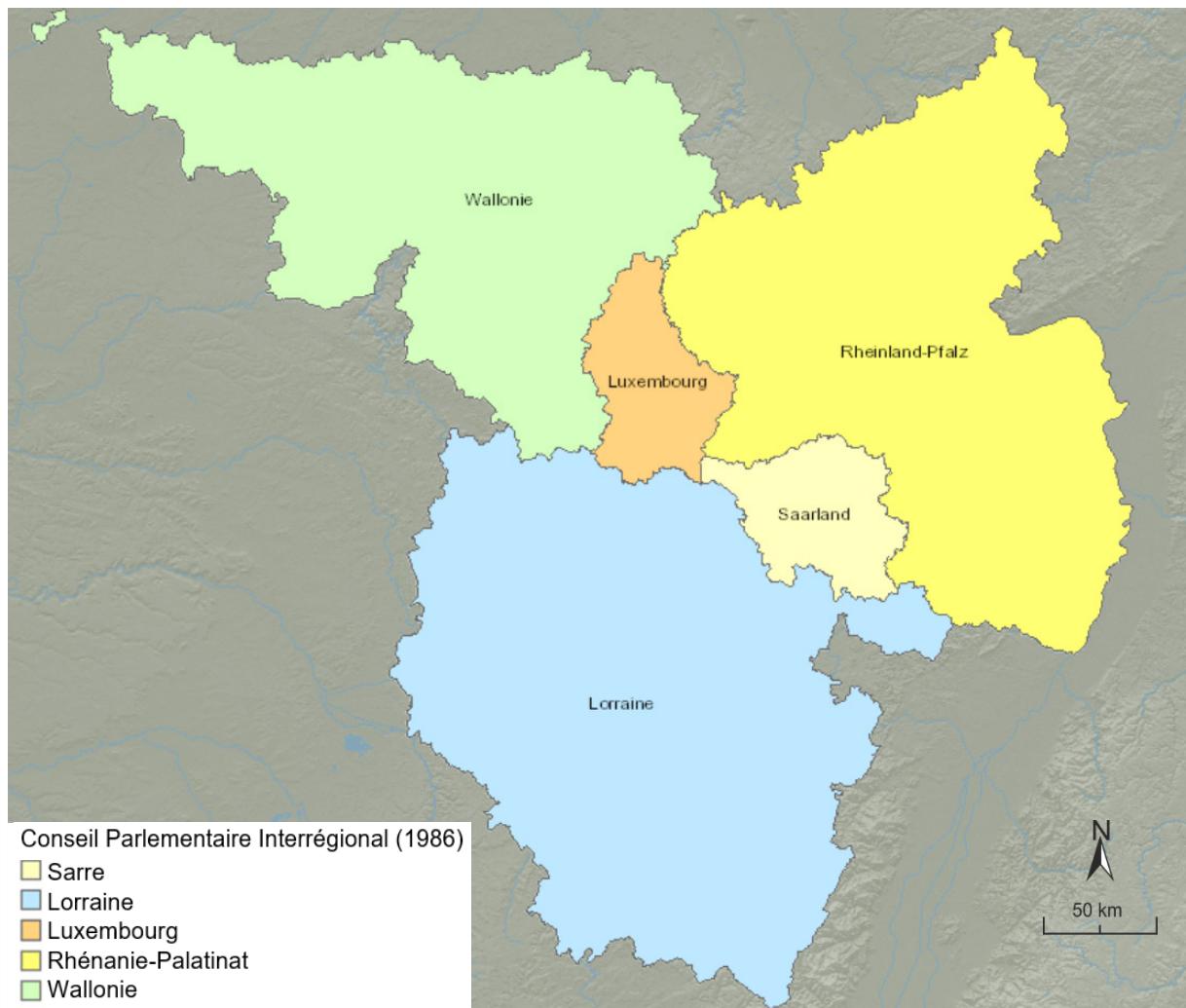
C'est ainsi qu'à la fin des années 1960 est née la commission gouvernementale franco-allemande au niveau des Ministères des Affaires Étrangères, que le Luxembourg rejoindra également en 1971. C'est ainsi que, pour intégrer à leurs travaux, qui se sont concentrés, dans les années suivantes, en priorité sur les problèmes des industries du charbon et de l'acier, les collectivités locales régionales, la Commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental - Wallonie fut créée en 1971. La coopération et les missions des deux commissions ont été réglées contractuellement en 1981 via un échange de notes.



Délimitation de la commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental. Source : GR-Atlas

Dans la deuxième moitié des années 1980, la coopération transfrontalière s'est développée au niveau législatif, des communes et des partenaires commerciaux. Ainsi, le Conseil parlementaire interrégional fut créé en 1986 et la structure qui donnera l'actuel EuRegio SaarLorLux+ fut constituée. De plus, les Chambres des Métiers et les Chambres de Commerce et de l'Industrie se sont regroupées par-delà les frontières. Les années 1990 sont, notamment grâce à l'encouragement de l'Union Européenne, caractérisées par d'autres différenciations et multiplications des initiatives et des structures de coopération transfrontalières. En 1995, la plus haute commission politique jusqu'à aujourd'hui en matière de coopération transfrontalière, le Sommet de la Grande Région, fut créée. Le Comité économique et social de la Grande Région fut également créé (1997), qui se trouvera à l'origine de l'Observatoire interrégional.

nal du marché de l'emploi. Au niveau communal également, des initiatives transfrontalières sont apparues, comme pour la création de l'association SaarMoselle Avenir (1997), du réseau de villes QuattroPole (2000) ou Lela+ (2006).



La Grande Région SaarLorLux selon la délimitation du Conseil Parlementaire Interrégional (1986).
Source : GR-Atlas

Depuis le début des années 2000, les efforts se sont intensifiés pour renforcer la coopération transfrontalière. C'est ainsi que, par exemple, le 7^e Sommet de la Grande Région a donné naissance à « Vision d'avenir 2020 » qui a permis de définir les orientations stratégiques de la coopération politique. En 2005, un remaniement de l'échange de notes de 1980 a été négocié, dans lequel le statut de la Wallonie a été fixé, celui de la Lorraine a été renforcé et le rôle des commissions existantes de la coopération politique régionale constitutionnalisé. Finalement, les instruments de l'Association européenne pour la coopération territoriale introduits par la Commission européenne ont été utilisés pour que les associations de droit public transfrontalières possèdent leur propre capacité juridique. L'abrévégé chronologique concernant les structures de coopération dans la Grande Région montre que trois phases de développement de la coopération transfrontalière s'imbriquent. On remarque notamment que la constitution des premières structures de coopération au début des années 1970, qui repose initialement sur les relations entre États entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg, en fait partie. Les années 1980 et 1990 sont marquées par une différenciation de la coopération transfrontalière selon plusieurs niveaux d'acteur en raison d'un renforcement de la coopération en matière de politique

régionale. Vers le début du millénaire, la coopération communale s'est différenciée et les coopérations existantes, en particulier avec les partenaires de l'exécutif, ont été consolidées et renforcées en termes de professionnalisme.

Phase	Zeitraum	Partner der Exekutive und Legislative	Wirtschafts- und Sozialpartner	Partner der Kommunen und Gemeinden
Konstituierung	1970er Jahre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ deutsch-französisch-luxemburgische Regierungskommission (1971) ▪ Regionalkommission Saar-Lor-Lux – Trier/Westpfalz – Wallonien (1971)* 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interregionaler Gewerkschaftsrat (1976) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Städtepartnerschaften u.Ä.
Differenzierung	1980er Jahre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zwischenstaatlicher Notenaustausch (1980) ▪ Interregionaler Parlamentarierrat (1986) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interregionaler Rat der Handwerkskammern Saar-Lor-Lux (1989) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Städtepartnerschaften u.Ä.
	1990er Jahre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Erster Gipfel der Großregion (1995) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arbeitsgemeinschaft der Industrie- und Handelskammern (1990) ▪ Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion (1997) ▪ Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungstelle (1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EuRegio SaarLorLux+ (1995) ▪ Zukunft SaarMoselle Avenir (1997)
Verfestigung	2000er Jahre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zukunftsbild 2020 (2003) ▪ Neufassung des Notenaustausch von 1980 (2005) ▪ Errichtung des EVTZ Interreg „Programm Großregion“ (2010) ▪ Errichtung des EVTZ Großregion (2011) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gewerkschaftliche Plattform der Großregion (2002) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quattropole (2000) ▪ Eurodistrict Saarbrücken – Moselle-Est (2004)** ▪ Lela+ (2006)

Développement et structures de la coopération transfrontalière dans la Grande Région

*depuis 2005, la Wallonie est membre de la Commission régionale ; **depuis 2010, en tant que GECT

Régions frontalières

Presque un tiers des habitants d'une Europe toujours plus large vivent dans des régions frontalières (BMVBS 2011: 9). Un grand nombre des Européens vivant dans des régions excentrées et les implications qui en résultent sont concernés. Une majorité profite toutefois des principaux objectifs du processus d'intégration européen, comme les accords de Schengen, le marché intérieur européen, de l'introduction de l'Euro ou de la coopération transfrontalière. Dans cet article, les relations de coopération transfrontalières sont comprises sans spécifier plus précisément le but, l'intensité ou les acteurs. Par conséquent, le terme générique englobe les formes coopérations internationales, interrégionales et transfrontalières, que l'on retrouve toutes dans la Grande Région. Le rapprochement de la coopération transfrontalière peut se présenter sous différents aspects. Les relations de coopérations par-delà les frontières peuvent ainsi trouver leur origine dans certaines nécessités, lorsque les actions communes de régions frontalières voisines sont pleines de promesses comme les actions isolées de chacun des acteurs. D'un autre côté, la coopération transfrontalière peut également être considérée comme un instrument politique, par exemple pour réduire les différences de développement au sein même de l'UE.

Composantes	Unités administratives
Sarre :	districts (Landkreise) : 6, communes (Gemeinden) : 52
Lorraine :	départements (Departements) : 4, zones d'emploi (Beschäftigungszonen) : 17, Communes (Gemeinden) : 2 339
Luxembourg:	districts (Distrikte) : 3, cantons (Kantone) : 12, communes (Gemeinden) : 105
Rhénanie-Palat.:	communes urbaines et régions (Kreisfreie Städte und Landkreise) : 36, communes associées (Verbandsgemeinden): 163, communes (Gemeinden) : 2 306
Wallonie :	provinces (Provinzen) : 5, arrondissements (Arrondissements) : 20, communes (Gemeinden) : 262

Structure administrative des composantes de la Grande Région

Cette intégration horizontale (Schmitt-Egner 2005) est favorisée par la Commission européenne depuis le début des années 1990. Les deux études des relations de coopération, qui peuvent aussi être définies « par le bas » ou « par le haut » (Groß/Wille et. al. 2006: 89), coïncident souvent. Par exemple, dans la Grande Région, où dans un premier temps, les relations transfrontalières entre les acteurs locaux se sont rapprochées suite au déclin du charbon et de l'acier et dont la forme actuelle a été encouragée par la politique européenne régionale afin de faire aboutir les objectifs d'une politique de cohésion et structurelle. La Grande Région, une des plus grandes zones frontières en Europe, représente, avec ses 65 400 km² et presque 11,3 millions d'habitants, 1,6% de la superficie de la superficie de l'UE des 27 et abrite 2,3% de sa population (IBA 2009a: 1). La zone de coopération ne constitue pas une unité homogène, mais plutôt, selon les perspectives, un conglomérat d'échanges transfrontaliers ou une association de composantes régionales politico-administratives définies avec leurs propres caractéristiques structurelles. Parmi ces régions, on compte deux länder allemands, une région française, un État national souverain et une région belge avec deux communautés linguistiques. Cette structure administrative hétérogène, qui n'est pas sans poser de problèmes pour la coopération transfrontalière, se différencie au-dessous du niveau régional.



*Monument commémoratif de Schengen
Photo : C. Wille*



Monument de Schengen
dans le village luxembourgeois de Schengen
Photo : C. Wille

La Sarre, région appartenant à la Grande Région, a une histoire mouvementée marquée par de nombreuses modifications de ses frontières et n'a intégré la République fédérale d'Allemagne qu'en 1957. Avec environ un million d'habitants répartis sur 2 569 km², le land allemand représente

environ 4% de la surface de la Grande Région et abrite environ 9% de ses habitants. La surface de la Sarre est à peine plus petite que celle du Grand-duché, mais presque deux fois plus de personnes y habitent. La Sarre se pose donc comme la région la plus densément peuplée de l'espace de coopération. Jusqu'en 2030, on devrait assister à un recul de la population (-4,9%).

La région de la Lorraine, avec ses quatre départements, a vu le jour en 1960 dans le cadre de l'introduction des régions françaises. Avec une surface de 23 547 km², l'unité administrative située dans le nord-ouest de la France possède la plus grande superficie, mais seulement un cinquième de la population de la Grande Région (2,3 millions d'habitants) y habite. Comparativement, la Lorraine est faiblement peuplée. Les concentrations de population sont situées dans les espaces urbains et les centres économiques de Meurthe-et-Moselle et de Moselle. La plus grande concentration de population se trouve dans la région de Thionville, au niveau de la frontière franco-luxembourgeoise, où habite la

majorité des transfrontaliers lorrains travaillant au Luxembourg (INSEE 2011). D'ici 2030, la Lorraine devrait connaître une diminution de sa population (-2,7%), qui sera toutefois plus modérée que pour les deux länder allemands.



Pont de la Moselle au-dessus de la frontière germano-luxembourgeoise
Photo : C. Wille



*Embarcadère du « Princesse Marie-Astrid » à Schengen, sur lequel furent signés les accords de Schengen en 1985
Photos : C. Wille*



Le Luxembourg est le deuxième plus petit pays de l'UE et la seule région de l'espace de coopération qui soit un État national souverain. Avec 476 187 habitants sur une surface de 2 586 km², le Grand-duché abrite environ 4% de la population et de la superficie de la Grande Région. La plus grande concentration de population se trouve au Centre, dans le sud du pays, où les cantons d'Esch et de Luxembourg sont les plus densément peuplés. En revanche, moins de personnes vivent dans les campagnes du nord du pays. Une des particularités est la grande proportion d'étrangers au sein de la population résidente (42,5%), dont l'origine remonte aux vagues d'immigration des années 1920, 1950 et 1970.

ainsi qu'au flux continu de personnes hautement qualifiées, provenant également de la Grande Région (Pauly 2010). D'ici 2030, le nombre d'habitants au Luxembourg devrait augmenter significativement (+17,3%) en raison de l'immigration et d'un fort taux de natalité. En 2011, le Luxembourg compte déjà plus de 512 000 habitants (Statec 2011).

La Rhénanie-Palatinat, qui compte plus de quatre millions d'habitants sur une surface de 19 853 km², est la région la plus peuplée et possède la deuxième plus grande superficie de l'espace de coopération. Les villes de Ludwigshafen et de Mayence sont les plus densément peuplées. D'ici 2030, on devrait y assister à une baisse de la population (-8,1%).

	Unité	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	Grande Région SaarLorLux	Année	Q.
Superficie	m ²	2.570	23.547	2.586	19.853	16.844	65.400	2007	1
Densité de population	hab./km ²	406	99	184	204	204	173	2007	1
Population totale	absolu	1.043.167	2.334.245	476.187	4.052.860	3.435.879	11.342.338	2007	1
Hommes	Pourcentage	48,6	49,0	49,5	49,0	48,5	48,9	2007	1
Femmes	Pourcentage	51,4	51,0	50,5	51,0	51,5	51,1	2007	1
Étrangers	Pourcentage	7,5	5,2	42,5	7,2	9,3	.	2008	4
Population totale en 2030	absolu	992.000	2.271.884	558.746	3.725.760	3.655.956	11.134.346	2030	1
Moins de 20 ans	Pourcentage	15,1	21,1	22,3	17,7	22,2	19,9	2030	1
60 ans et plus	Pourcentage	38,2	30,8	26,5	33,5	29,3	31,6	2030	1
Population active au lieu de résidence	absolu	486.400	1.062.157	205.163	2.027.800	1.507.937	5.289.457	2006	1
Hommes	Pourcentage	55,8	53,9	56,1	55,5	54,9	55,1	2006	1
Femmes	Pourcentage	44,2	46,1	43,9	44,5	45,1	44,9	2006	1
Niveau d'éducation (25-64 ans)									
Niveau d'éducation élevé (CITE 5-6)	Pourcentage	15,3	21,8	26,5	21,6	30,1	23,9	2007	2
Niveau d'éducation moyen (CITE 3-4)	Pourcentage	64,5	45,9	39,2	61,1	35,6	49,7	2007	2
Faible niveau d'éducation (CITE 0-2)	Pourcentage	20,5	32,3	34,2	17,3	34,2	26,4	2007	2
Personnes actives au lieu de travail	absolu	508.100	837.031	319.100	1.797.000	1.129.879	4.591.310	2006	1
Agriculture	Pourcentage	0,8	2,4	1,4	2,8	2,2	2,3	2006	1
Industrie manufacturière	Pourcentage	23,5	19,5	11,2	20	13,5	18,1	2006	1
Construction	Pourcentage	4,9	6,4	10,5	5,9	6,5	6,4	2006	1
Services	Pourcentage	70,8	71,7	76,9	71,4	77,7	73,3	2006	1
PIB en personnes actives en SPA*	Pourcentage EU 27	103,5	110,4	176,3	101,6	113,2	111,5	2006	2
Valeur ajoutée brute	Mio. EUR	25.243	49.258	30.611	90.754	51.699	247.565	2006	1
primaire	Mio. EUR	59	780	110	1.471	917	3.337	2006	1
secondaire	Mio. EUR	8.825	12.412	4.463	29.354	13.688	68.742	2006	1
tertiaire	Mio. EUR	16.359	36.066	26.038	59.928	37.095	175.486	2006	1
Taux de chômage	Pourcentage	9,5	9,8	4,7	8,0	11,7	9,4	2006	4
Chômage des jeunes (moins de 25 ans)	Pourcentage	14,0	24,7	16,2	13,4	31,3	20,5	2006	4
Solde des frontaliers	absolu	1.277	-94.265	145.750	-19.823	-15.511	28.928	2008	3
Frontaliers entrants	absolu	20.393	1.450	146.669	5.438	27.835	201.785	2008	3
Frontaliers sortants	absolu	7.616	95.715	919	25.261	43.346	172.857	2008	3

Chiffres clés socio-économiques de la Grande Région 2006/2008. Compilation propre sur la base de

1) AG der Statistischen Ämter 2008;

2) IBA 2009a;

3) Calculations propres;

4) IBA 2009b;

* Standard de pouvoir d'achat

La Wallonie, située dans le sud de la Belgique, est une des trois régions du Royaume de Belgique. Son territoire englobe la Communauté germanophone de Belgique et une grande partie de la Communauté francophone de Belgique. Avec environ 3,5 millions d'habitants et une superficie de 16 844 km², la Wallonie abrite 30% de la population de la Grande Région et un quart de sa superficie. Les agglomérations régionales se trouvent principalement dans le nord de cette région, plus précisément autour des

centres économiques que sont Charleroi et Liège. Le sud, faiblement peuplé, est largement composé de campagnes. D'ici 2030, la Wallonie devrait voir sa population s'accroître (+6,4%).

La Grande Région, dont vous trouverez une représentation détaillée dans le GR-Atlas, présente différentes caractéristiques structurelles selon les régions. Pour atteindre un développement convergent et une intégration à la fois socio-économique et socioculturelle de la région, des initiatives transfrontalières ont vu le jour à différents niveaux. Il est difficile de donner un aperçu exhaustif sur le sujet de la coopération transfrontalière, car depuis plusieurs années, elle apparaît dans presque tous les domaines politiques. C'est ainsi que des structures uniques de coopération transfrontalière se sont développées dans la Grande Région et dans une partie de l'Europe.

La coopération

La coopération s'appuie généralement sur le principe de volontariat, car il n'existe pratiquement aucun élément institutionnel de commande ou de sanction hiérarchique. « Les commissions de la Grande Région s'appuient sur le principe de négociation contractuelle mise en réseau, dans lesquels dominent les principes de volontariat, de parité, d'unanimité et de consensus » (Kohlisch 2008: 94). En conséquence, les partenaires de la Grande Région sont responsables des négociations des intérêts régionaux, qui restent également dans la sphère d'influence des politiques nationales. Des solutions globales doivent donc être développées pour les exigences d'action locales et régionales, celles-ci devant être intégrées au contexte politico-administratif (BMVBS 2011: 46).

La coopération est donc toujours mise à l'épreuve. Si la coopération transfrontalière bénéficie d'une importance politique et stratégique avérée dans les administrations partenaires impliquées, sa consécration peut être améliorée dans les départements spécialisés. Fréquemment, la coopération transfrontalière représente une activité unique orientée vers les exigences de projet ou joue une sorte de rôle transversal en « participant » aux tâches administratives quotidiennes des personnes référentes. Une étude de la chancellerie de la Sarre montre qu'en 2000, plus de 100 personnes de l'exécutif, des Chambres et du monde associatif régionaux se sont penchés sur la question de la coopération transfrontalière (Niedermeyer/Moll 2007: 303) ; vraisemblablement uniquement le peu à être professionnelles.

Une initiative sans précédent sur ce territoire, qui déclare la coopération transfrontalière comme un domaine politique à part entière, émane du gouvernement luxembourgeois en 2009. Dans le cadre des élections nationales, le « Ministère de l'intérieur et à la Grande Région » y a été créé, son rôle étant de renforcer les relations transfrontalières avec les régions voisines, notamment en matière d'aménagement du territoire. Le ministre d'État compétent fait quelques commentaires concernant son département dans un article de journal : « Faire de la Grande Région une compétence ministérielle est un geste fort pour montrer qu'elle revêt de plus en plus d'importance. Et que nous avons besoin d'elle autant qu'elle a besoin de nous » (o.A. 2009).

Une autre caractéristique de la coopération et des « arènes de la communication importantes » (Thiel/Lorig 2008: 364) est la diversité et l'hétérogénéité des acteurs impliqués. Cela provient de la structure administrative définie ci-dessus, qui, sur fond de contexte national, apporte une distribution différente des compétences et des pouvoirs de décision. Avec pour conséquence que les partenaires adaptés pour la coopération ne s'assoient généralement pas autour de la même table et doivent d'abord être identifiés. Les décisions importantes peuvent donc parfois ne pas être prises ou prendre un retard considérable et le nombre d'acteurs, qui représentent généralement plusieurs niveaux ad-

ministratifs, est démultiplié. Cela est parfaitement illustré par l'exemple de la répartition des compétences pour le processus d'organisation spatiale dans la Grande Région, que l'appartenance d'un partenaire au Sommet de la Grande Région prend en compte.

Par conséquent, dans le cadre de la coopération transfrontalière, les partenaires appropriés doivent être rassemblés et les relations entre les acteurs et les différents niveaux administratifs impliqués qui en résultent doivent être coordonnées. Cette coopération à plusieurs niveaux, qui associe les contextes institutionnels des pays lorsque l'occasion se présente ou durablement, est incontournable, car les autorités de contrôle de la Grande Région ne détiennent aucune compétence autonome. Avec cette « gouvernance à multi-niveaux », les exigences d'actions spécifiques (Benz 2006; Groß/Wille et. al. 2006: 76ff.; ESPON & Université Luxembourg 2010: 69f.), qui sont maîtrisées par les acteurs politiques dans la Grande Région, selon des indications propres, sont liées. C'est ce que confirme la dernière explication du Sommet : « La Grande Région est une région modèle européenne du point de vue de la compétitivité pour la « gouvernance à multi-niveaux » transfrontalière » (présidence du 12^e Sommet 2011 : 1).

Union Européenne					
République française		Grand-Duché de Luxembourg	Bundesrepublik Deutschland	Royaume de Belgique	
Conseil régional	P <small>réfecture</small> de r <small>égion</small>		Saarland	Rheinland-Pfalz	R <small>égion</small>
D <small>épartement</small>			I	Planungs-region	Province
Commune	Commune	Commune	Kommune	Kommune	Commune

En gris = membres du Sommet de la Grande Région
En gras = beaucoup de compétences
Italique = pas ou peu de compétences

Acteurs et répartition des compétences pour le processus d'organisation spatiale dans la Grande Région

Source : ESPON & Université du Luxembourg 2010: 69 (modifié)

Cadre légal

Le cadre légal de la coopération transfrontalière doit, à l'intérieur des frontières de l'UE en général et dans la Grande Région en particulier, être implanté aux niveaux européen, inter-état et national.

Convention-cadre de Madrid (1980)

La convention-cadre européenne du Conseil de l'Europe concernant la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales du 31 mai 1980 doit être citée en premier. Cet instrument, connu sous le nom de Convention-cadre de Madrid, fixe le cadre pour les traités internationaux et les États signataires confirment ainsi leur volonté de solutionner les difficultés qui peuvent entraver le développement de la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales. Les obligations contractuelles sont formulées conformément à une convention-cadre ; la seconde partie de l'instrument juridique a un intérêt pratique. Il contient onze modèles d'accord qui doivent servir à l'établissement de contrats entre États concernant la coopération transfrontalière.

Échange de notes germano-franco-luxembourgeois (1980)

L'échange de notes du 16 octobre 1980 fixe le cadre légal de la coopération en termes de politique régionale dans la Grande Région. L'accord entre les différents ministères des Affaires étrangères d'Allemagne, de France et du Luxembourg régit la coopération en matière de politique étrangère des gouvernements concernés et fixe la coopération institutionnelle établie en 1971 selon une base légale. Au vu du bon développement des relations de coopération dans les années 1990 et 2000, l'échange de notes intergouvernemental du 23 mai 2005 a été édité de nouveau et élargit à la Wallonie et à quelques collectivités territoriales de Lorraine.



Place de l'Europe à Schengen

Photo : C. Wille

Accord de Karlsruhe (1996)

L'accord de Karlsruhe a été conclu entre les gouvernements français, allemand, luxembourgeois et la Suisse avant d'être signé le 23 janvier 1996. Cet accord prévoyait que les communes et les régions des pays signataires puissent conclure des accords de coopération

transfrontaliers avec d'autres collectivités territoriales communales et régionales afin d'harmoniser les décisions ou effectuer des aménagements publics communs. Cela qui a permis la mise en place d'associations de droit public transfrontalières locales.

Groupement européen de coopération territoriale (2006)

En s'aspirant de l'Accord de Karlsruhe, la mise en place d'un instrument juridique valable dans toute l'Europe en matière de coopération de collectivités territoriales a été votée le 5 juillet 2006. Il permet la création d'associations de droit public transfrontalières sans la signature préalable d'un accord international entre les États concernés. Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) représente une personnalité juridique propre conformément au droit en vigueur dans le pays où il possède son siège. Il a une capacité juridique sur la base d'un budget qui lui est propre, possède son propre personnel et les droits régaliens peuvent lui être transférés. Le premier GECT européen a été créé en 2008, au sein duquel les villes de Lille, Courtrai et Tournai coopéraient en tant qu'Eurométropole.

En plus des grandes lignes du cadre légal pour la coopération transfrontalière, d'autres événements-clés du processus d'intégration européen doivent être pris en considération, qui intensifient et facilitent les relations de coopération (par exemple la liberté de circulation des personnes, le marché intérieur, la monnaie unique, etc.). En outre, les ajustements en termes de droit administratif et de droit constitutionnel national facilitent la coopération transfrontalière, comme par exemple les modifications de la loi fondamentale allemande du 23/05/1949 par celle du 21/12/1992.

Les länders pouvaient, déjà avant l'Accord de Karlsruhe, transférer une partie de leurs droits régaliens à des institutions frontalières avec l'autorisation du gouvernement fédéral. De plus, la Sarre a, grâce à la loi du 26/02/1992 et en tant que premier land, également intégré les idées européennes dans sa constitution en plus des relations transfrontalières : « La Sarre soutient l'intégration européenne et encourage la participation de régions autonomes à la formation de la volonté de la Communauté européenne et de l'Union européenne. Elle coopère avec d'autres régions européennes et encourage les relations transfrontalières entre les collectivités territoriales et les institutions voisines » (Constitution de la Sarre du 15/12/1947, Article 60, alinéa 2.). En France également, la coopération transfrontalière a été facilitée par des ajustements du droit administratif et du droit constitutionnel national. Par exemple par l'intermédiaire de la loi sur l'administration territoriale de la République française du 06/02/1992 (Loi Joxe/Marchand), qui permettait alors aux communes, communautés de communes, départements et régions une certaine forme de coopération transfrontalière (Schmitt-Egner 2005: 190).

Soutien financier de la part de l'UE

La coopération transfrontalière n'est pas financièrement coûteuse que du point de vue opérationnel (traduction, interprétation, voyages d'affaire, frictions excessives, etc.). Jusqu'à la fin des années 1980, l'UE n'allouait que très peu de fonds en matière de mesures pour la coopération transfrontalière.

Interreg A - Coopération transfrontalière

Coopération d'instances régionales et locales de voisinage le long d'une frontière dans tous les domaines de la vie.

Interreg B - Coopération transnationale

Coopération entre États (le cas échéant avec la participation des régions) sur un thème technique se rapportant à des espaces cohérents plus vastes.

Interreg C - Coopération interrégionale

Coopération entre instances régionales et locales, principalement dans certains secteurs et avec des acteurs sélectionnés.

*Depuis la deuxième génération d'Interreg (Interreg II (1994-1999))

Lignes de soutien dans le cadre des programmes Interreg

Grâce à la suppression des contrôles douaniers aux frontières intérieures de l'UE dans le cadre des marchés de l'UE, la conscience de la signification des régions frontalières et de leurs relations de coopération s'est accrue au niveau européen. Ainsi, avec la réforme des fonds structurels de l'UE (1988), la politique européenne structurelle et de cohésion a été établie, dans le sens de la politique régionale européenne actuelle, et une mesure novatrice a été prise en matière de coopération transfrontalière.

L'initiative communautaire Interreg, financée par le Fonds européen de développement régional (FEDER), permettait aux régions frontalières de s'engager plus fortement dans le processus décisionnel national et de soutenir financièrement et de développer durablement des continuités spatiales au-delà des frontières nationales. Grâce à Interreg et à ses modalités de financement, plusieurs principes généraux ont été fixés pour une coopération axée sur des projets entre la Commission européenne, les autorités compétentes des États membres et les partenaires du projet :

Les actions prioritaires ont été définies, le principe de partenariat a été appliqué et la convergence des stratégies de promotions avec les politiques des États membres sous certaines conditions a été réalisée. De plus, le principe de cofinancement est, aujourd'hui encore, associé à Interreg, qui prévoit que les mesures de promotion sont généralement cofinancées pour moitié par le FEDER, l'autre moitié provenant de fonds privés et/ou publics nationaux. (BMVBS 2011: 92f.)

Zones de programme	DeLor - Saarland, Rheinland-Pfalz, Lorraine	DeLux - Rheinland-Pfalz, Saarland, Luxembourg	WLL - Wallonie, Lorraine, Luxembourg
Interreg IIA (1994-1999)			
Nombre de projets	80	pas d'indication	pas d'indication
Part régionale en millions d'euros	26	22	38
Financement FEDER en millions d'euros	26	8	31
Interreg IIIA (2000-2006)			
Nombre de projets	32	pas d'indication	pas d'indication
Part régionale en millions d'euros	28,5	11,5	36
Financement FEDER en millions d'euros	28,5	11,5	25

Ligne de soutien A dans le cadre des programmes Interreg II et III dans la Grande Région selon les zones de programmation

Compilation propre sur la base de Niedermeyer/Moll 2007: 305; OP 2007: 11

Ainsi, lors des vingt dernières années, quatre programmes Interreg ont été réalisés, dont le but était de favoriser un développement économique, social et culturel équilibré entre les régions européennes. Les activités encouragées se rapportent aux coopérations dans le cadre de la coopération transfrontalière (ligne de soutien A), la coopération transnationale (ligne de soutien B) et la coopération interrégionale (ligne de soutien C).



*Fontaine sur la Place de l'Europe à Grosbliederstroff
Photo : C. Wille*

Dans le cadre de la ligne de soutien A, trois espaces de programmation ont été établis dans la Grande Région : DeLor (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine), DeLux Rhénanie-Palatinat, Sarre, Luxembourg) et WLL (Wallonie, Lorraine, Luxembourg). Dans le cadre de la première génération Interreg (1991-1993), environ 40 projets ont été réalisés pour un financement global à l'époque de 46 millions de Marks (Niedermeyer/Moll 2007: 305).

Ensuite, la ligne de soutien A a été étendue à la grande région (1994-1999) et à la troisième génération (2000-2006).



Pendant la deuxième période de subventionnement Interreg (1994-1999), 151 millions d'Euros ont été dépensés pour des projets transfrontaliers, dont 65 millions étaient apportés par le FEDER. Au cours de la troisième phase Interreg (2000-2006), les premiers projets couvrant l'ensemble de la Grande Région, et non quelques espaces de programmation uniquement, ont été menés à bien.

Projet transfrontalier cofinancé dans le cadre du programme Interreg II. Photo : C. Wille

Cela a permis d'ouvrir la mesure régionale cadre e-BIRD (e-Based Inter Regional Development) de ligne de soutien C pour vingt projets dans les domaines du développement socio-économique (10), de la culture et de la science (4) ainsi que de la formation et de la recherche (6) (Région wallonne 2007).

Au cours de la quatrième phase de financement (2007-2013), l'ancienne initiative communautaire « Objectif 3 : Coopération territoriale européenne » a été consacrée dans la politique structurelle européenne et ainsi réévaluée en tant que programme général européen (BMVBS 2011: 93).

C'est dans ce cadre que les responsables politiques de la Grande Région ont proposé le « Programme opérationnel de coopération transfrontalière 2007-2013 Grande Région » (OP 2007), qui nécessite un budget global de 212 millions d'euros (la moitié étant financée par le FEDER).

Accent thématique	Nombre de projets	Financement FEDER en EUR
Économie	23	22.558.947
Espace	33	23.901.320
Personnes	33	25.940.626
Assistance technique	1	1.167.206
Total	90	73.568.099

Projet et financement par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG IV A Grande Région 2007-2013 (Version : janvier 2011). Source : Présidence du 12^e Sommet 2011: 6f.

C'est ainsi que des projets ont été réalisés dans les thématiques de l'économie, de l'espace et de l'homme et, comme dans la mesure régionale cadre e-BIRD, l'ensemble de la Grande Région est concerné, l'ancien dispositif de financement Interreg pour la réalisation des projets de proximité étant

maintenu. De plus, la gestion des fonds européens a été lancée sur de nouvelles bases, qui sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} avril 2010 dans le cadre du premier GECT Interreg et réunissent onze autorités partenaires (présidence du 12^e Sommet 2011: 5f.).



Frontière luxembourgo-allemande. Photo : C. Wille

Après l'aperçu superficiel des composants de la Grande Région et des pratiques de coopération avec leurs conditions légales et financières, nous allons maintenant observer plus précisément le développement de la coopération transfrontalière et ses structures. Les études s'effectuent chronologiquement et en fonction des différents niveaux d'acteurs.

Coopération transfrontalière jusque dans les années 1980

« il ne saurait être question d'une population de la Grande Région « naturellement » unifiée, dans une Grande Région historiquement unifiée » (Pauly 2009: 29). Ou : « En effet, la Grande Région Saar-Lor-Lux est une région qui se caractérise par une hétérogénéité tant culturelle et linguistique que politique et administrative » (Wittenbrock 2010: 118). On peut donc en déduire que la Grande Région « [...] ne peut pas prétendre à des racines communes, d'où proviendrait sa légitimation » (Niedermeyer/Moll 2007: 298). Certaines époques de l'histoire commune ou des structures économiques similaires peuvent toutefois être examinées. On peut par exemple se souvenir de la période entre 1870 et 1918, au cours de laquelle, encouragées par le traité de Francfort (1871), des interdépendances économiques intenses se sont formées entre la Sarre, la Lorraine et le Luxembourg. Ces relations reposant l'industrie lourde se sont interrompues après la première guerre mondiale. C'est dans ce contexte que Lehnert écrit « [...] Saar-Lor-Lux serait devenue une région unie si l'Allemagne avait gagné la première guerre mondiale » (Lehnert 1996: 85).

Les brèves relations entre les régions, qui se basaient sur des structures économiques communes, se sont renouées dans les années 1960. En pleine crise des matières premières, les acteurs économiques de l'industrie houillère prennent de plus en plus conscience, que cette situation difficile s'explique notamment par la situation périphérique au niveau national de ces régions. En 1962, elles organisent la première conférence commune concernant les questions d'aménagement du territoire, à laquelle participent les représentants de la vie économique et politique de Trèves, Luxembourg, Arlon, Metz et Sarrebruck. Les difficultés économiques étant comparables et un consensus existant concernant une stratégie d'action commune à développer, elles décidèrent de défendre leurs intérêts de concert à tous les niveaux nationaux.

Wittenbrock de continuer : « [...] la rencontre de 1962 reste importante, car pour la première fois des représentants des élites politiques et économiques agissent ensemble pour faire connaître leurs intérêts régionaux [...] ». (Wittenbrock 2010: 124). Cela permet à Kiesinger et de Gaulle de s'entendre, à l'occasion de la rencontre au Sommet des 13 et 14 mars 1969 sur la création d'une Commission gouvernementale franco-allemande, qui se rassembla pour la première fois le 19 février 1970.



Libre circulation au niveau de la frontière belgo-luxembourgeoise
Photo : Christian Wille

Suivi une année plus tard par le Grand-duché, ce qui donna naissance en 1971 à la Commission gouvernementale franco-germano-luxembourgeoise (le nom formel de la commission étant : Commission gouvernementale franco-germano-luxembourgeoise mixte pour la coopération dans le

triangle du charbon et de l'acier). Toujours la même année, elle instaure la Commission régionale Saar-Lor-Lux – Trèves/Palatinat occidental, qui est rattachée à la Commission gouvernementale en tant qu'organe exécutif. Après peu de temps, la Commission régionale Saar-Lor-Lux – Trèves/Palatinat occidental est apparue comme une association importante pour la coopération en termes de politique régionale dans la Grande Région, qui s'est penchée en priorité, jusque dans les années 1980, sur les questions du développement économique et du marché du travail.

Partenaires de l'exécutif

Les premières structures de la coopération transfrontalière se sont formées au début des années 1970 dans un climat de crise et qui reposaient sur des relations inter-état entre l'Allemagne, la France et le Luxembourg.

[Commission Intergouvernementale germano-franco-luxembourgeois \(1971\)](#)

La Commission gouvernementale franco-germano-luxembourgeoise est composée de délégations de représentants des ministères des Affaires étrangères des gouvernements concernés, dont les représentants régionaux sont présents en tant qu'observateurs. Elle est encore aujourd'hui responsable de la mise en place de conditions formelles pour la coopération transfrontalière et accompagne la coopération du point de vue de la politique étrangère.

[Commission Régionale SaarLorLux/Trèves-Palatinat occidental \(1971\)](#)

D La Commission régionale Saar-Lor-Lux – Trèves/Palatinat occidental forme l'organe exécutif de la Commission régionale franco-germano-luxembourgeoise. Elle a été créée à cette fin par les ministères des Affaires étrangères et est composée de délégations de l'exécutif des quatre régions membres. Pour la préparation des décisions et leur mise en application, elle possède des groupes de travail, dont les sièges sont répartis entre les régions.

Échange de notes du 16 octobre 1980

La coopération dans le cadre de la Commission gouvernementale franco-germano-luxembourgeoise et la Commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental se déroule en fonction des souhaits politiques communs des partenaires. Environ dix années seulement après la constitution de ces associations, la coopération a été formellement consacrée dans un accord entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, la France et le Luxembourg. Dans l'échange de notes du 16 octobre 1980, les pays confirment vouloir renforcer leur coopération dans les domaines administratif, technique, social, économique et culturel. L'échange de notes de 1980 forme le cadre légal de la coopération en termes de politique régionale dans la Grande Région.

Partenaires du législatif

Au niveau législatif, une initiative transfrontalière jusqu'alors unique en Europe voit le jour dans les années 1980. En 1986, des premiers députés des parlements régionaux ont été choisis, dont le rôle est de traiter les questions transfrontalières. Sept députés du Parlement national luxembourgeois, du parlement régional wallon, du conseil régional lorrain et du parlement de la Rhénanie-Palatinat travaillent ainsi ensemble au Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) .



*44^e séance plénière du
Conseil Parlementaire Interrégional le 28 mai 2010
Source : Conseil Parlementaire Interrégional*

Si le conseil ne possède certes aucune compétence législative, il est toutefois considéré comme une assemblée parlementaire consultative de la Grande Région et il donne son avis à travers des recommandations et des prises de position. Les travaux sont préparés par un permanent et par des commissions avant d'être discutés lors des séances plénières annuelles. Le Conseil Parlementaire Interrégional a joué un rôle d'exemplarité lors de l'introduction du Conseil du Rhin Supérieur (Alsace, Pays de Bade, Suisse du Nord, sud du Palatinat) (BMVBS: 2011: 28).

Partenaires économiques et sociaux

Les premiers développements termes de structures de coopération transfrontalières entre les partenaires économiques et sociaux de la Grande Région remontent aux années 1970, marquées par la crise, au cours desquelles la coopération transfrontalière est née en raison des difficultés économiques et sociales.



Pont de l'amitié sur la Sarre entre Kleinblittersdorf et Grosbliederstroff.

Photo : Christian Wille

Conseil syndical interrégional (1976)

C'est ainsi que se nommait la première représentation de travailleurs transfrontaliers créée en 1976 en Europe. Les organisations de représentation des travailleurs de Sarre, de Rhénanie-Palatinat, de Lorraine et du Luxembourg appartiennent au Conseil syndical interrégional (CSI). Ensemble, ils défendent les intérêts des employés et font tout leur possible pour façonner la politique au niveau transfrontalier au niveau social. La conférence commune des partenaires, l'organisme directeur et l'organisme directeur gestionnaire sont les organes du Conseil syndical interrégional.

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux (1989)

Les partenaires de l'artisanat se sont regroupés avec le Conseil interrégional de la Chambre des artisans Saar-Lor-Lux, pour développer coopération informelle existant depuis 1977 et la consacrer formellement. Les Chambres des artisans de Sarre, de Rhénanie-Palatinat, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la province belge de Luxembourg et du Luxembourg font partie du conseil. Elles facilitent l'échange d'information et d'expérience transfrontalier en termes d'artisanat et défendent leurs intérêts face aux acteurs régionaux, nationaux et européens. L'organisme directeur, avec le président, cinq vice-présidents et un secrétaire général, est au sommet du Conseil interrégional.

Pour les prémisses de la coopération transfrontalière, il faut retenir que leur développement repose sur les difficultés socio-économiques et sur les éléments moteurs locaux. Après la constitution des premières structures transfrontalières, la coopération en termes de politique régionale a été fixée selon une base légale et une différenciation prudente de la coopération transfrontalière a été instaurée en fonction du niveau des acteurs. À partir des années 1990, la coopération se caractérise par une différenciation et une solidification renforcée des relations de coopération.

Coopération transfrontalière à partir des années 90

À partir des années 1990, la coopération transfrontalière a connu un développement important au niveau des frontières intérieures de l'UE en général et dans la Grande Région en particulier. Le programme de soutien européen Interreg, créé en 1991 et grâce auquel le nombre de projets transfrontaliers s'est démultiplié et les processus de développement nécessaires au niveau des structures de coopération se sont opérés, donna une impulsion décisive.

Partenaires de l'exécutif

Dans la coopération en termes de politique régionale, des profondes se sont opérées dans les années 1990 et après. La création du Sommet de la Grande Région en tant qu'entité décisionnaire en matière de politique pour la coopération institutionnelle doit être mise en avant.

Sommet de la Grande Région (1995)

Le Sommet de la Grande Région forme l'organe politique central de la coopération transfrontalière et est unique en Europe de par son monnayage. Il rassemble régulièrement les plus importants représentants politiques de la région, parmi lesquels se trouve notamment le Premier ministre luxembourgeois.



Passage de la frontière franco-allemande de Brême d'Or près de Sarrebruck.

Photo : Christian Wille

Le premier Sommet, qui s'est déroulé en 1995, a été suggéré par le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement du land de Sarre et résulte du fait que la Commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental, faute d'une

entité décisionnaire appropriée, manquait de soutien politique dans les régions (Moll/Niedermeyer 2008: 346).

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, le Sommet représente la plus haute entité de coordination en matière de politique régionale et prend des décisions en terme de soutien qui sont préparées et mises en application par la Commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental et d'autres associations. Malgré l'absence de base légale, il est intéressant de noter que les décisions, qui sont actées à l'occasion des rencontres au Sommet dans une déclaration commune, sont adaptées et mise en application par les régions. La présidence du Sommet tourne entre les partenaires tous les 24 mois et le thème principal change. C'est ce qu'annonce le slogan de la présidence actuelle du Sommet qui a placé son mandat sous le signe de la mobilité en Grande Région.

Un certain nombre des réseaux de coopération dans la Grande Région joue un rôle essentiel dans la mise en application des décisions du Sommet et assistent les comités directeurs interrégionaux en tant que consultant. On trouve notamment parmi eux le Comité économique et social de la Grande Région ou l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, qui informent régulièrement le Sommet sur les

développements économiques en Grande Région et émettent des recommandations d'action en matière de politique.



Rencontre des chefs de l'exécutif dans le cadre du 12^e Sommet de la Grande Région, le 24/01/2011 à Völklingen. Source : www.saarland.de

Sarre	Ministerpräsident
Lorraine	Président du Conseil régional
	Prefet régional
	Président du Conseil général (Département Moselle)
	Président du Conseil général (Département Meurthe-et-Moselle)
Luxembourg	Premierminister
Rhénanie-Palatinat	Ministerpräsident
Wallonie	Ministre-président (Région Wallonie)
	Ministre-président (Communauté française de Belgique)
	Ministerpräsident (Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens)

Membres du Sommet de la Grande Région. Compilation propre

1^e Sommet de la Grande Région, 1995, à Bad Mondorf (Luxembourg)

Thème : Avenir de la coopération transfrontalière dans les principaux domaines politiques

2^e Sommet de la Grande Région, 1996, à Sarrebruck (Sarre)

Thème : Économie et marché du travail

3^e Sommet de la Grande Région, 1997, à Manderen (Lorraine)

Thème : Les transports et communications au service de l'emploi et du développement économique dans la Grande Région

4^e Sommet de la Grande Région, 1998, à Trèves (Rhénanie-Palatinat)

Thème : Développement écologique et durable dans la Grande Région

5^e Sommet de la Grande Région, 2000, à Liège (Wallonie)

Thème : Tourisme et Culture dans la Grande Région, des lieux et des hommes

6^e Sommet de la Grande Région, 2001, à Bad Mondorf (Luxembourg)

Thème : Promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des PME dans la Grande Région

7^e Sommet de la Grande Région, 2003, à Sarrebruck (Sarre)

Thème : Éducation et recherche, Vision d'avenir 2020

8^e Sommet de la Grande Région, 2005, à Metz (Lorraine)

Thème : Plusieurs thèmes

9^e Sommet de la Grande Région, 2006, à Trèves (Rhénanie-Palatinat)

Thème : Nous dans la Grande Région ! Onze millions d'Européens agissent ensemble

10^e Sommet de la Grande Région, 2008, à Namur (Wallonie)

Thème : Marché du travail en 2020, économie et innovation, coopération entre les grandes écoles, coopération territoriale en Europe

11^e Sommet de la Grande Région, 2009, à Senningen (Lorraine)

Thème : Développement et planification de l'espace

12^e Sommet de la Grande Région, 2011, à Völklingen (Sarre)

Thème : Initiative pour la mobilité en Grande Région

13^e Sommet de la Grande Région, 2013 en Lorraine

Thème : La Grande Région : une ambition européenne, un pilotage politique clair et des mesures au service du citoyen

Aperçu des sujets des Sommets entre 1995-2013. Récapitulation propre



Vision d'avenir 2020 : une vision d'ensemble pour la coopération transfrontalière en termes de politique régionale.

Source : saarland.de



Vision d'avenir 2020 (2003)

Parmi les nombreuses décisions et initiatives émanant de ces sommets, la « Vision d'avenir 2020 » proposée en 2003 est particulièrement intéressante, qui propose contribution substantielle pour la coordination stratégique de la coopération en matière de politique régionale. Il représente un concept de développement global, qui détermine les thèmes et les structures de la coopération en matière de politique régionale ambitionnée et tournée vers l'avenir. L'élaboration générale de « Vision d'avenir 2020 » s'appuie sur la considération que les projets et les coopérations transfrontaliers, notamment depuis les années 1990, se sont multipliés, mais qu'il manque une ligne directrice globale (Moll/Niedermeyer 2008).

Ainsi, des visions globales ont été définies dans des documents stratégiques pour huit domaines politiques : la culture, la formation, les établissements d'enseignement supérieur et la recherche, l'économie et l'emploi, les réseaux sociaux, l'environnement et le développement spatial ainsi que l'architecture institutionnelle de la Grande Région (7^e Sommet de la Grande Région 2003).

*Le 16/10/1997, le premier timbre trinational SaarLorLux a été édité en Allemagne, en France et au Luxembourg. Le même motif est présent sur le timbre des trois pays.
Source : philatelie.deutschepost.de*

Secrétariat commun du Sommet (2011)

À l'avenir, la coopération en matière de politique régionale doit, dans le cadre des Sommets de la Grande Région, être coordonnée par un secrétariat commun et être consolidée comme le GECT. Au niveau des décisions politiques correspondantes, cela signifie :

« Lors du 11^e Sommet il a été décidé [...] de créer une structure, dont l'objectif est de simplifier les actions techniques et structurelles et d'augmenter la qualité du travail. [...] Les participants au Sommet sont convaincus, que l'instrument de travail adapté [...] repose dans la mise en place d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en tant qu'organe d'administration de l'ensemble des objectifs du Sommet des chefs de l'exécutif de la Grande Région ». (Le Gouvernement du Grand-duché du Luxembourg 2009: 5).

C'est ainsi que le 11^e Sommet de la Grande Région (2008-2009) a mandaté la présidence suivante (2009-2010) avec la préparation de cette structure qui doit être créée lors du Sommet qui se déroulera en 2011 sous la présidence de la Lorraine (2011-2013). À l'occasion du 12^e Sommet de la Grande Région qui s'est déroulé le 24 janvier 2011, les chefs de l'exécutif ont confirmé la création d'un secrétariat commun : « Les participants au Sommet [...] souhaitent la mise en place immédiate de cette structure commune » (présidence du 12^e Sommet 2011 : 4f.).

Décision	11 ^e Sommet du 17.07.2009
Préparation	au cours du 12 ^e Sommet (présidence 2009-2010 : Sarre)
Mise en place	au cours du 13 ^e Sommet (présidence 2011-2013 : Lorraine)
Forme juridique	Groupement européen de coopération territoriale (GECT Grande Région)
Rôles	Soutien admin., mise en application des décisions, pérennisation des travaux
Siège	Maison de la Grande Région (Luxembourg)
Durée	Institution permanente
Base de travail	Mandat global et contrat constitutif
Financement	Par le budget de fonctionnement commun apporté par les partenaires
Gestion	Gestion par les partenaires
Personnel	Personnel propre

Informations de référence concernant le secrétariat commun du Sommet de la Grande Région

Source : Présidence du 12^e Sommet 2011: 4f

Le secrétariat commun doit jouer un rôle important pour les échanges du Sommet avec tous les niveaux d'acteurs et pour la consolidation de ses relations politiques avec toutes les structures de la coopération dans la Grande Région (présidence du 12^e Sommet 2011 : 21).



Devant le bâtiment Jean Monnet au Luxembourg
Photo : C. Wille

Cette vision formulée par les chefs de l'exécutif associe les réflexions de « développeurs spatiaux dans la Grande Région », qui voient dans le secrétariat commun « un incubateur pour un GECT politiquement fort », qui peut garantir l'application durable des décisions du Sommet avec la participation du plus grand nombre possible d'acteurs des secteurs publics et privés grâce à des instruments de gouvernance élargis (ESPON & Université du Luxembourg 2010: 174f.).

Nouvelle version de l'échange de notes (2005)

La coopération et les travaux de la Commission régionale franco-germano-luxembourgeoise et de la Commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental ont été inscrits dans l'échange de notes de 1980. Vingt-cinq années après, le cadre légal de la coopération a été modifié par les ministères des Affaires étrangères concernés. Ainsi, l'échange de notes élargi du 23 mai 2005 est valide depuis le 11 janvier 2008, la Lorraine n'étant alors plus uniquement représentée à la Commission régionale par le préfet de l'administration centrale mais maintenant également par le Conseil régional de la Lorraine et par les conseils municipaux et par les conseillers régionaux des Département de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.



Conférence de presse du 12^e Sommet de la Grande Région
Source : saarland.de

De plus, la coopération en termes de politique régionale est élargie à la Wallonie et ses Communautés germanophone et franco-phone de Belgique. De plus, les gouvernements concernés ont fixé, dans un échange de notes élargi, la répartition des tâches

entre le Sommet de la Grande Région en tant qu'entité décisionnaire et la Commission régionale SaarLorLux - Trèves/Palatinat occidental - Wallonie en tant qu'entité de mise en œuvre.

Partenaires économiques et sociaux

En plus des modifications dans la coopération en matière de politique régionale, les structures de la coopération se différencient également des partenaires économiques et sociaux à partir des années 1990.

Groupe de travail des Chambres de Commerce et d'Industrie (1990)

Le groupe de travail des Chambres de Commerce et d'Industrie du Luxembourg, de la Sarre, de Trèves et du département de la Moselle a été créé le 20 décembre 1990 en tant qu'association volontaire sans fondement juridique. Les Chambres de Commerce et d'Industrie du Palatinat occidental et du département de la Meurthe-et-Moselle l'ont rejoint deux ans plus tard. Le groupe de travail coordonne les échanges d'expérience et la coopération entre les Chambres et les projets subventionnés de la coopération économique transfrontalière. La gestion des commissions interrégionales, dont les travaux et la structure sont fixés dans un accord, change tous les deux ans.

Comité économique et social de la Grande Région (1997)

Le Comité économique et social de la Grande Région a été créé le 4 février 1997 sur proposition du Sommet et donne des conseils sur les questions économiques et sociales. Dans cette commission unique à l'échelle européenne dans les régions frontalières, des représentants des salariés et du patronat se réunissent et développent des propositions et des analyses en matière de questions socio-économiques dans l'espace de coopération. Le Comité économique et social de la Grande Région compte six membres par région, parmi lesquels se trouvent deux représentants patronaux et deux représentants syndicaux ainsi que deux autres membres.

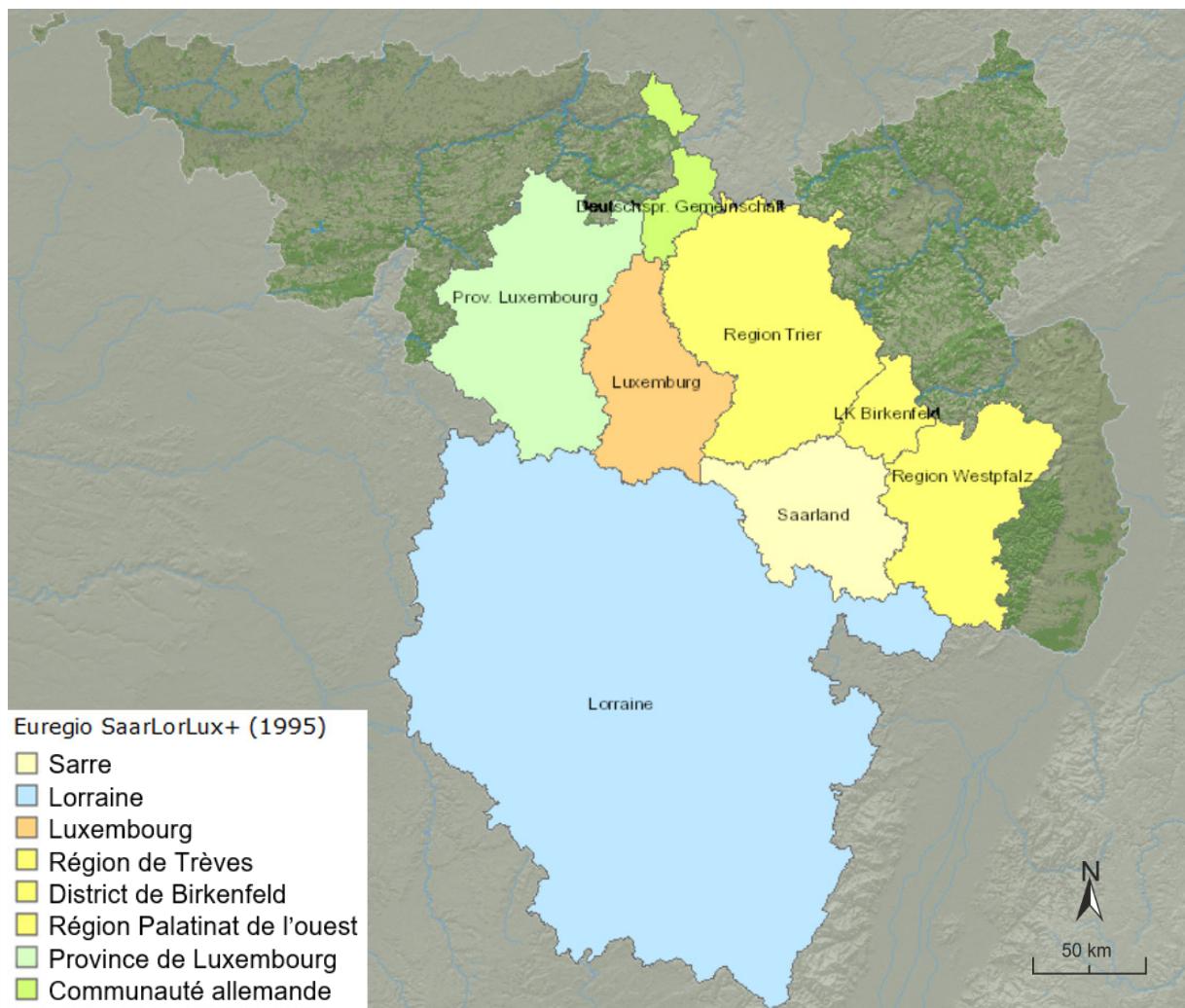


Un restaurant rapide se trouve sur le site de l'ancienne douane à la frontière sarro-luxembourgeoise, entre Perl et Remich.

Photo : Christian Wille

La présidence du Comité économique et social tourne entre les régions de la même façon que la présidence du Sommet et détiennent des groupes de travail qui proposent les principaux axes de travail et se

charge de la mise en application de ses décisions. Pendant un mandat, les membres du comité se rassemblent au moins deux fois par an lors d'une assemblée plénière.



La délimitation de l'Eurégio SaarLorLux+ (1995). Source : GR-Atlas

Observatoire interrégional du marché de l'emploi (1998)

La création de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi a été décidée à l'initiative du Comité économique et social de la Grande Région lors du 4^e Sommet de la Grande Région (1998). Il apporte son aide aux responsables politiques de la Grande Région sur les questions du marché du travail et fait des recommandations et des rapports orientés sur les principaux thèmes d'actualité. Un réseau d'instituts spécialisés de la Grande Région, dont la coordination est centralisée, se charge de l'exécution des travaux. Il relève d'un comité de direction, qui fixe les travaux en accord avec le Sommet (Bierbaum/Kuntz 2009).

Plate-forme syndicale de la Grande Région (2000)

La plateforme syndicale de la Grande Région a été fondée en 2000 et les organisations syndicales y appartiennent, qui, en tant que membre de la fédération des syndicats européens, sont actifs dans la Grande Région. La représentation des intérêts des employés et la coordination de l'ensemble des positions concernant les sujets sociopolitiques actuels comptent parmi les principaux travaux de la plateforme. La présidence du réseau de coopération tourne entre les représentants des régions, de la même façon que la présidence du Sommet.

Partenaires des communes et des collectivités locales

Les relations de coopération entre les partenaires des communes et les collectivités locales se sont sensiblement intensifiées à partir des années 1990 et ont été de plus en plus institutionnalisées après le changement de millénaire.

EuRégio SaarLorLux+ (1995)

Déjà en 1988, un groupe de travail transfrontalier des collectivités territoriales communales portant le nom de Comregio s'était constitué. Les villes et collectivités locales de la Grande Région impliquées dans la coopération sans cadre légal ont fondé le 15 février 1995 une association portant le nom EuRégio SaarLorLuxRhin, qui existe encore aujourd'hui. En tant que fédération centrale communale avec son siège au Luxembourg, elle défend les intérêts communaux d'environ 40 villes et communes de

Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg et Lorraine contre les autres associations transfrontalières et les autorités régionales et nationales. L'association fait office de point de contact et d'information et organise des manifestations et des projets pour les communes de la Grande Région. De plus, Eurégio SaarLorLuxRhin participe aux groupes de travail « Aménagement du territoire » et « Transports » de la Commission régionale SaarLorLux/Tarbes-Palatinat occidental-Wallonie. À l'occasion de l'assemblée générale de 2005, l'association intercommunale s'est rebaptisée EuRegio SaarLorLux+.



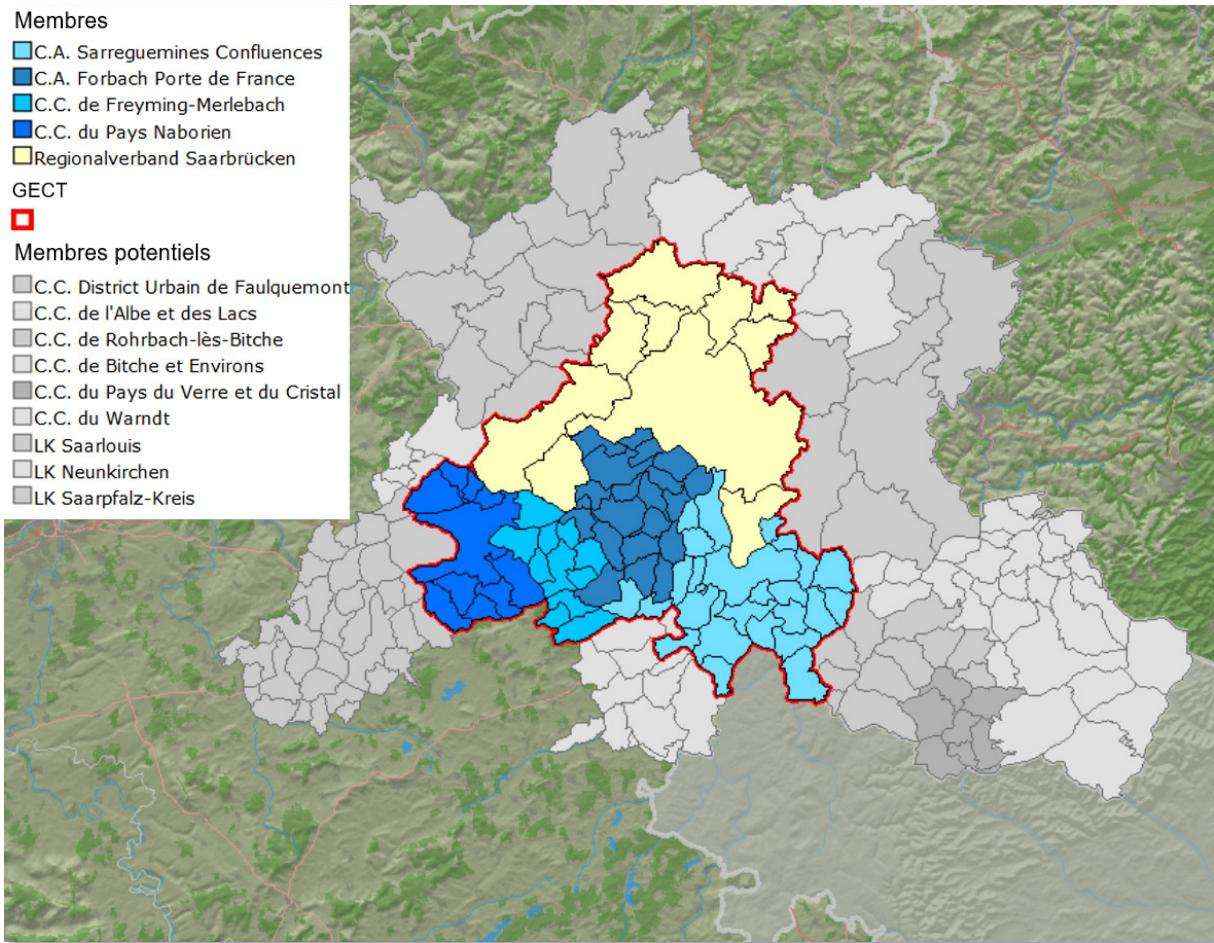
Logo de l'EuRégio SaarLorLux+.

Source : euregio.lu

Zukunft SaarMoselle Avenir (1997) / Eurodistrict SaarMoselle (2004)

L'association Zukunft SaarMoselle Avenir a été créée en 1997 et 26 communes et communautés de communes de l'espace Sarrebruck-Moselle-Est y appartiennent. L'objectif de l'association, dont le siège est à Sarreguemines et le bureau de la coopération à Sarrebrück, est le financement de la coopération transfrontalière au niveau communal entre la Sarre et le département de la Moselle.

Le 5 mai 2004, l'association est transformée en Eurodistrict Saar-Moselle-Est, ce en quoi l'instrument de l'Eurodistrict, qui avait été créé à l'occasion du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée du Sommet franco-allemand, a été transformé dans la Grande Région. Il doit motiver les agglomérations transfrontalières le long de la frontière franco-allemande à copier les domaines stratégiques d'intérêt commun. La coopération des partenaires communaux se déroule dans le cadre d'un GECT depuis le 6 mai 2010.



Délimitation de l'Eurodistrict Saarbrücken – Moselle-Est. Source : GR-Atlas



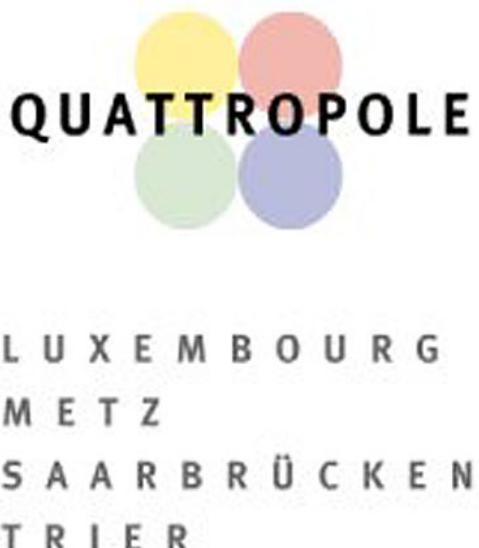
Logo de l'Eurodistrict Saar-Moselle.

Source : saarmoselle.org

Quattropole (2000)

QuattroPole est un réseau de villes transfrontalier fondé en 2000 entre les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves. Dans le cadre de la coopération, un meilleur marketing local et un meilleur développement structurel et économique sont les principaux objectifs à atteindre. QuattroPole relève d'un comité de direction politique composé des maires des quatre villes. Un comité de coordination

encadre les tâches quotidiennes et la mise en œuvre des projets. La structure organisationnelle est complétée par des bureaux de contact dans les villes partenaires et des groupes de travail sur les thèmes de l'administration, la citoyenneté, l'activité économique et l'espace.



Logo du réseau de villes Quattropole.

Source : quattropole.org

Tonicités (2011) / Lela+ (2006)

Tonicités est un réseau de villes transfrontalier fondé en juillet 2006 par les villes de Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Longwy et Arlon sous le nom Lela+. Un an après se sont ajoutées les villes de Metz et de Thionville. Ils travaillent de concert sur les questions de la mobilité des employés, des infrastructures ferroviaires et routières, du raccordement aux réseaux de transmission de données à grande vitesse

et de développement des villes. Le comité de direction, composé des maires des six villes, fixe les thèmes qu'un comité de coordination traitera avec ses sept groupes de travail actuels. En 2011, le réseau changeait de nom pour devenir Tonicités.



Logo du réseau de villes Tonicités (Lela+).

Source : tonicites.eu

Pour la coopération transfrontalière à partir des années 1990, il faut retenir qu'en plus de la différenciation générale, les niveaux d'acteurs se sont renforcés au niveau communal des structures de coopération. De plus, la coopération en matière de politique régionale s'est renforcée dans de nombreux aspects. Ces développements sont dus aux besoins économiques et sociaux dans la Grande Région et aux initiatives entre États et européennes, comme les accords de Karlsruhe, le programme de financement Interreg, la nouvelle version de l'échange de notes de 1980 et la possibilité de coopération territoriale du groupement européen.

Sources

7. Gipfel der Großregion: Zukunftsbild 2020 für den interregionalen Kooperationsraum Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, Wallonische Region, Französische Gemeinschaft und Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens. Staatskanzlei des Saarlandes, 2003.

Arbeitsgemeinschaft der Statistischen Ämter (2008) (Hg.): Statistische Kurzinformationen.

Benz, Arthur (2006): Governance im Mehrebenensystem. In: Schuppert, Gunnar Folke (Hg.): Governance-Forschung. Vergewisserung über Stand und Entwicklungslinien. Baden-Baden, Nomos, S. 95-120.

Bierbaum, Heinz / Kuntz, Lothar (2009): Die Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle der Großregion IBA. Ein Beispiel gelungener grenzüberschreitender Zusammenarbeit in der Großregion. In: Rampeltshammer, Luitpold / Kurtz, Hans Peter (Hg.): Europakompetenz. Europakompetenz entwickeln – Interregionskompetenz stärken. Saarbrücken, Verlag Alma Mater, S. 181-196.

Bundesministerium für Verkehr, Bau und Stadtentwicklung (BMVBS) (2011): Metropolitane Grenzregionen. Abschlussbericht des Modellvorhabens der Raumordnung (MORO) „Überregionale Partnerschaften in grenzüberschreitenden Verflechtungsräumen“. Bonn.

Direction générale des Relations extérieures du Ministère de la Région wallonne (Région wallonne) (2007) (Hg.): Umsetzungen und Perspektiven 2007. INTERREG IIIC e-BIRD.

ESPON & Universität Luxemburg (2010): Metroborder. Grenzüberschreitende polyzentrische Metropoleregion. Zielgerichtete Analysen 2013/2/3. Luxemburg, Projektabschlussbericht.

Groß, Bernd / Wille, Christian / Gengler, Claude / Thull, Patrick (2006): SaarLorLux von A – Z. Handbuch für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Großregion. (Denkart Europa. Schriften zur europäischen Politik, Wirtschaft und Kultur, Bd. 3), Baden-Baden, Nomos.

Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2009a) (Hg.): Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion. Saarbrücken.

Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2009b) (Hg.): Die Arbeitsmarktsituation in der Großregion. (6. Bericht an den Gipfel der Großregion). Saarbrücken.

INSEE (2011): Nord lorrain: rebond démographique tiré par la dynamique luxembourgeoise. INSEE Économie, Nr. 257, Nancy.

Kohlisch, Thomas (2008): Regional Governance in europäischen Grenzregionen. Eine empirische Analyse der transnationalen Verbünde Großregion/Grande Région und Oder-Partnerschaft/Partnerstwo-Odra. Berlin, LIT Verlag.

Le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (2009): 11. Gipfel der Großregion. Gemeinsame Erklärung. Luxemburg, 17. Juli 2009.

Lehnert, Jean-Paul (1996): Menschen über Grenzen - Grenzen über Menschen. Zu den Begriffen Region, Raum und Grenze am Beispiel des Saar-Lor-Lux-Raumes. In: Dülmen, Richard van / Klimmt, Reinhard (Hg.): Regionales Prisma der Vergangenheit. Perspektiven der modernen Regionalgeschichte (19./20. Jahrhundert). St. Ingbert, Röhrig, S. 67-86.

Moll, Peter / Niedermeyer, Martin (2008): Das „Zukunfts Bild 2020“: Leitlinien und Perspektiven der grenzüberschreitenden Kooperation in der Großregion SaarLorLux. In: Lorig, Wolfgang H. / Hirsch, Mario (Hg.): Das politische System Luxemburgs. Eine Einführung. Wiesbaden, VS Verlag, S. 344-363.

Niedermeyer, Martin / Moll, Peter (2007): SaarLorLux - vom Montandreieck zur "Großregion". Chancen und Möglichkeiten einer grenzüberschreitenden Regionalpolitik in Europa. In: Dörrenbächer, Peter H. / Kühne, Olaf / Wagner, Juan (Hg.): 50 Jahre Saarland im Wandel. Saarbrücken, Institut für Landeskunde im Saarland, S. 297-321.

o.A. (2009): „Je suis la diplomatie de la Grande Région“. L'essentiel, 30.06.2009, S. 6.

Pauly, Michel (2010) (Hg.): ASTI 30+. 30 ans de migrations, 30 ans de recherches, 30 ans d'engagements. Luxembourg, Editions Guy Binsfeld.

Pauly, Michel (2009): Eine geschichtslose Region. In: Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur in Luxembourg (Themenschwerpunkt: Großregion). Nr. 288, S. 27-29.

Präsidentschaft des 12. Gipfels (2011): Gemeinsame Erklärung des 12. Gipfels der Großregion. 24.01.2011, Saarbrücken/Völklingen.

Saarland – Lothringen – Luxemburg – Rheinland-Pfalz – Wallonien (OP) (2007) (Hg.): Operationelles Programm zur grenzüberschreitenden Zusammenarbeit „Großregion“. Europäische Territoriale Zusammenarbeit 2007-2013.

Schmitt-Egner, Peter (2005): Handbuch zur Europäischen Regionalismusforschung. (Regionalisierung in Europa, Bd. 4), Wiesbaden, VS Verlag.

Schulz, Christian (1997): Saar-Lor-Lux. Die Bedeutung der lokalen grenzüberschreitenden Kooperation für den europäischen Integrationsprozeß. In: Europa Regional. Nr. 2 (5. Jg.), S. 35-43.

Statec (2011): Statnews – informations statistiques récentes. Nr. 14, Luxembourg.

Thiel, Simone M. / Lorig, Wolfgang H. (2008): Luxemburg und die Großregion SaarLorLux. In: Ders. / Hirsch, Mario (Hg.): Das politische System Luxemburgs. Eine Einführung. Wiesbaden, VS Verlag, S. 364-379.

Verfassung des Saarlandes vom 15.12.1947.

Wittenbrock, Rolf (2010): Les débuts de la coopération transfrontalière dans la Grande Région Saar-Lor-lux (1962-1981). In: Wassenberg, Birte (Hg.): Vivre et penser la coopération transfrontalière: les régions frontalières françaises. Stuttgart, Franz Steiner, S. 117-133.

Abbréviations

EVTZ – Europäischer Verbund für Territoriale Zusammenarbeit

EFRE – Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (FEDER)

e-BIRD – e-Based Inter Regional Development

FEDER – Fonds européen de développement régional (EFRE)

GECT – Groupement européen de coopération territoriale

k.A. – aucune mention (keine Angabe)

Liens

[Europäisches Rahmenübereinkommen über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen Gebietskörperschaften](#)

[Verordnung \(EG\) Nr. 1082/2006 des Europäischen Parlaments und des Rates vom 5. Juli 2006 über den Europäischen Verbund für Territoriale Zusammenarbeit \(EVTZ\)](#)

Publié dans cette série jusqu'à présent :

- N° 1 (2007): [Christian SCHULZ, Peter DÖRRENBÄCHER, Holger PANSCH](#): L'industrie automobile dans la Grande Région SaarLorLux 2007 - production, développement, formation
- N° 2 (2007): [Michel PAULY](#): Les institutions hospitalières médiévales dans la Grande Région SaarLorLux (de 600 à 1500)
- N° 3 (2007): [Thomas SCHNEIDER](#): La division naturelle de l'espace de la Grande Région SaarLorLux
- N° 4 (2008): [Malte HELFER](#): Essor et déclin de l'exploitation du charbon dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 5 (2008): [Eva MENDGEN](#): La production en verre et cristal dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 6 (2008): [Cristian KOLLMANN](#): Noms de famille issus du métier du verrier (all. « Glaser »)
- N° 7 (2008): [Sonja KMEC](#): Le culte de Notre-Dame de Luxembourg
- N° 8 (2008): [Giovanni ANDRIANI](#): Miraculés de Notre-Dame de Luxembourg au 17^e siècle
- N° 9 (2009): [Malte HELFER](#): Transport public transfrontalier dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 10 (2009): [Malte HELFER](#): Les cartes de l'occupation du sol de la Grande Région SaarLorLux de CORINE Landcover
- N° 11 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Cassini (1750-1815)
- N° 12 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Tranchot et Müffling (1801-1828)
- N° 13 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Ferraris (1771-1777)
- N° 14 (2009): [Daniel ULLRICH](#): Le tourisme de la pompe dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 15 (2009): [Laurent PFISTER](#): Le climat de la Grande Région SaarLorLux
- N° 16 (2010): [Paul THOMES, Marc ENGELS](#): La sidérurgie et l'industrie de l'acier dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 17 (2010): [Pierre GINET](#): Grands équipements sportifs dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 18 (2010): [Wolfgang BETHSCHEIDER](#): L'enseignement supérieur dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 19 (2010): [Malte HELFER](#): Zones protégées Natura 2000 dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 20 (2010): [Martin UHRMACHER](#): Les léproseries dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 21 (2010): [Ines FUNK \(KRUMM\)](#): La santé publique dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 22 (2013): [Alain PENNY](#): Villes du Moyen Âge tardif dans la Grande Région SaarLorLux (1180-1500)
- N° 23 (2013): [Patrick WIERMER](#): La perception de la Grande Région SaarLorLux par les médias
- N° 24 (2014): [Christian WILLE](#): Travailleurs frontaliers dans la Grande Région SaarLorLux (1998-2008)
- N° 25 (2014): [Florian WÖLTERING](#): Le tourisme dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 26 (2014): [Claude BACK](#): Les modifications territoriales dans la Grande Région SaarLorLux du Congrès de Vienne à aujourd'hui
- N° 27 (2015): [Christoph HAHN](#): L'industrie automobile dans la Grande Région SaarLorLux en 2011 - évolutions actuelles, défis et solutions possibles
- N° 28 (2015): [Barbara NEUMANN, Jochen KUBINIOK](#): Les sols de la Grande Région SaarLorLux
- N° 29 (2015): [Christian WILLE](#): Développements et structures de la coopération transfrontalière dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 30 (2016): [Christian WILLE](#): Frontaliers atypiques dans la Grande-Région SaarLorLux



GR-Atlas – Atlas de la Grande Région SaarLorLux

N° 31 (2016): Michel DESHAIES: Parcs naturels dans la Grande Région SaarLorLux

N° 32 (2016): Brigitte KASTEN, Jens SCHÄFER: Possessions en prêt au Haut Moyen Âge des abbayes de Gorze et Wissembourg dans la Grande Région SaarLorLux (661 - ca. 860)

N° 33 (2016): Eva MENDGEN: Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la Grande Région SaarLorLux

N° 34 (2018): Malte HELFER: Le découpage administratif de la Grande Région SaarLorLux

N° 35 (2018): Malte HELFER: Le développement du trafic ferroviaire dans la Grande Région SaarLorLux

N° 36 (2018): Birte NIENABER, Ursula ROOS: Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux

N° 37 (2018): Emile DECKER: La production en céramique dans la Grande Région SaarLorLux

N° 38 (2018): Simon EDELBLUTTE: L'industrie textile dans la Grande Région SaarLorLux

N° 39 (2020): Guénaël DEVILLETT, Mathieu JASPARD, Juan Vazquez PARRAS: L'offre transfrontalière en commerce de détail dans la Grande Région SaarLorLux

N° 40 (2020): Georg SCHELBERT, Stephan BRAKENSIEK: La construction d'églises pendant le XX^e siècle dans la Grande Région SaarLorLux

N° 41 (2020): Florian WÖLTERING, Juliano DE ASSIS MENDONÇA: Le brassage dans la Grande Région SaarLorLux

N° 42 (2021): Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle: La démographie de la Grande Région SaarLorLux

N° 43 (2021): Christian WILLE: Les pratiques du quotidien transfrontalières dans la Grande Région SaarLorLux

N° 44 (2022): Philippe Moulin: Fiefs des comtes de Luxembourg au 13e siècle (Grande Région SaarLorLux)

N° 45 (2022): Marie-Paule Jungblut: Les musées de la Grande Région SaarLorLux